

fixés par les commissions provinciales de salaires minima au 31 décembre 1934.

ordonnances; *Manitoba*, 50 heures dans les boutiques de tailleurs, de modistes, de peinture, de balais et d'emballage de semences; *Saskatchewan*, dans les magasins de détail les heures peuvent être accrues jusqu'à 56 par semaine du 15 au 31 décembre; *Alberta*, 48 heures par semaine, sauf dans les magasins de détail (52 heures) et dans les hôtels, restaurants, etc. (56 heures); *Colombie-Britannique*, heures déterminées par la loi du travail.

Manitoba. ⁴			Saskatchewan. ⁵			Alberta. ⁶			Colomb. Britannique. ⁷			
Salaire par semaine.		Heures par semaine.	Salaire par semaine.		Heures par semaine.	Salaire par semaine.		Heures par semaine.	Salaire par semaine.		Heures par semaine.	
Adultes avec expérience.	Mineures, débutantes, etc.		Adultes avec expérience.	Mineures, débutantes, etc.		Adultes avec expérience.	Mineures, débutantes, etc.		Adultes avec expérience.	Mineures, débutantes, etc.		
\$	\$		\$	\$		\$	\$		\$	\$		
12.00 ¹²	7.00- 11.00 ¹²	48-50	14.00	9.50- 11.50	48	12.50	6.00- 11.00 ¹³	48	14.00	7.00- 13.00	48	1
-	-	-	-	-	-	12.50	9.00- 10.00	48	0.27 ⁸	0.25 ⁹	-	2
12.00 ¹³	9.00- 11.00 ¹³	50	14.00	9.50- 11.50	48	12.50	9.50- 11.50	48	13.50	8.00- 12.00	48	3
12.00	6.00- 11.00	48	15.00	7.00- 13.50	49-51	12.50	7.50- 11.00	52	12.75	7.50- 12.00	48	4
9.60- 12.00 ¹⁴	9.60 ¹⁴	48	11.00- 13.00	11.00	49	12.50 ¹⁴	9.00- 11.00 ¹⁴	48-56	14.00 ²¹	12.00 ²¹	48	5
12.00	8.00- 11.00	48	15.00	9.00- 13.00	48	14.00 ²⁰	6.00- 12.00 ²⁰	48	14.25 ²³	10.00- 13.00 ²³	48	6
12.00 ¹⁵	-	48	-	-	-	14.00 ¹⁹	-	48	14.25	10.00- 13.00 ²²	48	7
12.50 ¹⁷	8.00- 11.50 ¹⁷	44	-	-	-	14.00	7.50- 12.00	48	15.00	11.00- 14.00	48	8
-	-	-	-	-	-	14.00	7.50- 12.00	48	15.00 ²⁴	11.00- 13.00	48	9

¹³ Winnipeg et St-Boniface seulement.

¹⁴ Taux plus élevés applicables à Winnipeg et district et aux stations estivales en juin, juillet, août et septembre. Taux de temps partiel: expérimentées 25 cents par heure; inexpérimentées 20 cents par heure.

¹⁵ Ou 35 cents par heure, Winnipeg, St-Boniface et St. James seulement; les mineures ne sont pas employées.

¹⁶ Pour semaine de 7 jours: expérimentées \$14.50; apprenties \$10.50 à \$13.00.

¹⁷ Winnipeg, St-Boniface et St James seulement.

¹⁸ Boutiques de modistes \$4.00 à \$10.00.

¹⁹ Placières de théâtres, cinémas, salles de concerts, préposées de vestiaires dans les cabarets, salles de danse, \$14 par semaine pour travail de 28 à 48 heures; taux à l'heure 50 cents.

²⁰ "Services personnels" l'ordonnance comprend aussi garages et ascenseurs.

²¹ "Soin des édifices publics" l'ordonnance comprend aussi les caméristes des pensions, préposées des ascenseurs, les concierges sauf dans les maisons de moins de 12 appartements.

²² Placières de théâtres, salles de concerts et de conférences, etc. \$14.25 par semaine de 36 à 48 heures; \$10.80 par semaine de 18 à 36 heures.

²³ "Services personnels" comprend aussi employées de garages et de stations de service, conductrices d'autos et autres véhicules.

²⁴ "Téléphone et télégraphe."

²⁵ \$12.50 à Toronto; \$12.00 à Ottawa, Hamilton, London, Windsor; salons de cirage de chaussures, Toronto, \$12.50, 50 heures.

²⁶ Dans quelques industries, au lieu d'échelle graduée de gages suivant l'expérience, des pourcentages établis d'ouvrières dans chaque établissement doivent recevoir le plein taux minimum, alors que le reste peut travailler à des taux minima inférieurs.